

Exécution financière du budget 2021

I. RESULTAT DE L'EXERCICE, RESTES A REALISER ET RESULTAT A AFFECTER

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats à affecter au financement des investissements : au résultat de l'exécution 2021 doivent être additionnés les résultats reportés de 2020, ce qui permet d'obtenir le résultat de clôture. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section d'investissement (les reports) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Titres de recettes émis	2 301 114,24	8 790 784,32	11 091 899,56
-Mandats émis	1 912 868,12	8 003 918,30	9 916 786,42
= Solde d'exécution	388 247,12	786 866,02	1 175 113,14
+résultat reporté	51 752,45	762 959,01	814 711,46
= Résultat de clôture	439 999,57	1 549 825,03	1 989 824,60
+ restes à réaliser recettes -dépenses	-298 155,61		-298 155,61
Résultat final	141 843,96	1 549 825,03	1 691 668,99

En 2021, le résultat final, qui correspond à la différence entre l'excédent de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 691 668,99 €. Ce résultat excédentaire final a déjà été repris par anticipation au Budget primitif 2022.

II. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

A. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 1 118 250,31 € (épargne brute), soit une hausse de 40,15 % par rapport au compte administratif 2020. Cette hausse s'explique par une progression des recettes réelles de 6,25 %, combinée à une augmentation des dépenses réelles de 2,49 % par rapport au CA 2020.

	CA 2020	CA 2021	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	8 010 536,58	8 510 809,32	6,25 %
Dépenses réelles de fonctionnement	7 212 622,70	7 392 559,01	2,49 %
Solde opérations réelles de fonctionnement	797 913,88	1 118 250,31	40,15 %

1. Les dépenses de fonctionnement :

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des charges de gestion courante, financières et exceptionnelles. Elles augmentent de 2,49 % par rapport au compte administratif 2020 pour s'établir à 7 392 559,01 €, soit une hausse en valeur de 179 936,31 €.

- **Les dépenses de gestion courante**

- **Les charges à caractère général (les % se réfèrent au CA 2020):**

Elles s'élèvent à 1 757 571,48 € et sont en baisse par rapport à l'année 2020, soit en valeur - 81 145,56 €. Le taux de réalisation du chapitre s'affiche à 85,93 % du budget.

Elles regroupent :

Les comptes 60 : « Achat de matières premières et de fournitures » qui représentent 696 889,82 €, soit 9,43 % des dépenses réelles.

Il s'agit principalement des factures d'énergie électrique (312 324,94 €) de chauffage (111 502,99 €), d'eau et assainissement (16 695,19 €), des fournitures d'entretien et de petits équipements techniques pour les bâtiments (112 592,77 €), des fournitures de voirie (40 595,93 €), des fournitures administratives (12 159,06 €), des fournitures scolaires (29 206,04 €).

Les comptes 61 : « Services extérieurs » qui comptabilisent les services facturés par les entreprises sous forme de contrats de prestations de services, de maintenance ou d'entretien. Ils s'élèvent à 772 375,25 €, soit 10,45 % des dépenses réelles.

Ces crédits correspondent, pour partie, aux contrats de prestations de services pour 16 886,88€, aux locations mobilières pour 21 482,80 € (photocopieurs, ...), à l'entretien des espaces verts et des voies et réseaux pour 136 606,74 € (entretien arboricole, tontes, balayage, voirie...), à la maintenance pour 328 924,50 € (chauffage, climatisation, photocopieurs, aires de jeux, ascenseurs, informatique, ...) aux primes d'assurances pour 46 694,68 €, à l'entretien des véhicules pour 33 432,42 €...

Les comptes 62 : « autres services extérieurs » s'élèvent à 275 024,65 €, soit 3,72 % des dépenses réelles. Ils comprennent les frais de poste et télécommunication, les annonces et insertions, les transports, les publications, les cotisations diverses, ...

Les comptes 63 : « Impôts, taxes et versements assimilés » d'un montant de 13 281,76 €.

- **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel, qui sont imputés sur le chapitre 012, s'élèvent à 4 529 966,55 € et ont enregistré une hausse de 5,37 %. Le taux de réalisation du chapitre s'affiche à 99,99 %.

- **Les atténuations de produits :**

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 47 825,74 € et comprennent le prélèvement au titre de la loi SRU pour 12 216,74 et le fonds de péréquation des ressources communales pour 35 609 €.

- **Les autres charges de gestion courante :**

Ces dépenses sont regroupées au sein du chapitre 65 et correspondent aux diverses participations de la collectivité. Elles s'élèvent à 942 495,20 € et progressent de 6,05 % par rapport à 2020.

Le taux de réalisation du chapitre s'affiche à **89,43 %** des prévisions.

• **Les autres dépenses réelles de fonctionnement**

Ces dépenses sont composées des charges financières, des charges exceptionnelles et des atténuations de produits.

- **Les frais financiers :**

Les frais financiers, c'est-à-dire essentiellement les intérêts de la dette, mandatés au chapitre 66, s'élèvent à 113 017,29 €. Ils sont en baisse de 11,74 %, soit en valeur 15 037,48 €. Ils représentent 1,53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

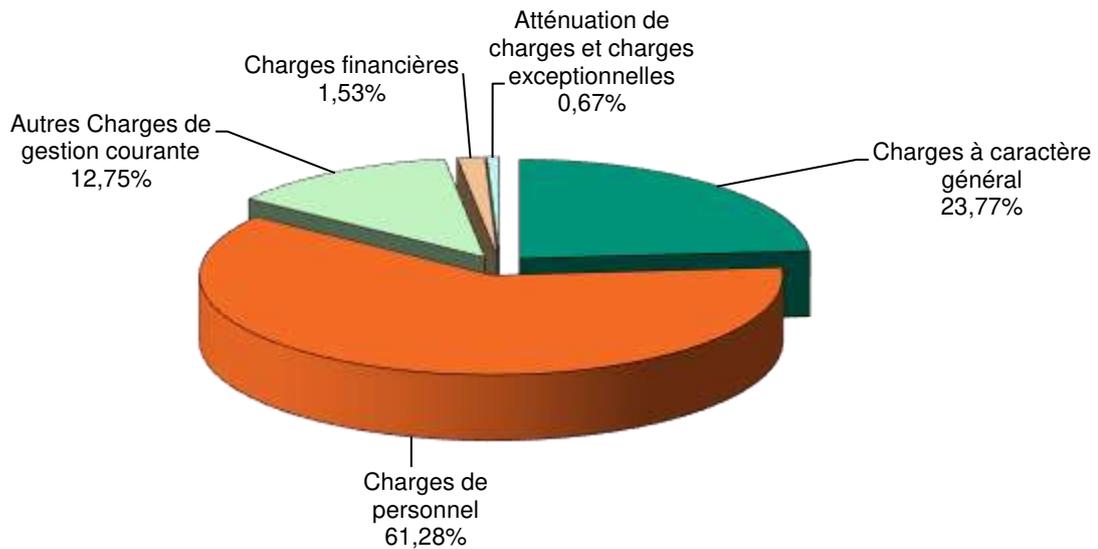
- **Les charges exceptionnelles :**

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre et s'élèvent à 1 682,75 €.

b) Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissement et s'élèvent à 611 359,29 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



2. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au total à 8 510 809,32 €. Elles sont composées des recettes de gestion courante, financières et exceptionnelles.

a) **Les recettes de gestion courante :**

- **Les produits du domaine et des services municipaux (chapitre 70) :**

Ils comprennent essentiellement les droits d'entrée aux équipements communaux (bibliothèque, école de musique, restauration scolaire, périscolaire, remboursement du salaire de la directrice du CSC, remboursement Metz Métropole voirie et ZAE,...).

Ces recettes d'un montant de 847 116,28 € au titre de l'année 2021, représentent 9,95 % des recettes réelles de fonctionnement encaissées. Elles progressent de 20,44 %, soit en valeur 143 766,54 €.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73) :**

Ce chapitre a généré un produit de 6 536 247,16 € en 2021 et représente 76,80 % des recettes réelles de fonctionnement.

- **Les impôts locaux :**

Les impôts locaux comprennent la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que les compensations de l'Etat liées à la suppression de la taxe d'habitation. Ces recettes fiscales d'un montant de 4 890 385 € sont caractérisées par une progression de 11,17 % par rapport au CA 2020. Ainsi, elles représentent 76,46 % des recettes du chapitre 73 et 57,46 % des recettes réelles de fonctionnement.

- **Les dotations en provenance de Metz Métropole :**

Elles se composent de l'attribution de compensation pour 488 262 € et de la dotation de solidarité communautaire pour 324 277 €, soit au total à 812 539 €.

Ces recettes représentent 9,55 % des recettes réelles de fonctionnement et sont stables par rapport au CA 2020.

- **Autres recettes fiscales (droits de mutation, TCCFE, TLPE) : 693 323,16 €**

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

Elles s'élèvent au total à 994 766,85 € et représentent 11,69 % des recettes réelles de fonctionnement.

Elles diminuent de 14,03 % par rapport au CA 2020, soit en valeur -162 402,42 € et comprennent :

- **Les dotations de l'Etat**

Les dotations versées par l'Etat s'élèvent à 738 663 € (DGF + DNP) et sont en baisse de 5,11% par rapport au CA 2020.

- **Les compensations fiscales de l'Etat :**

Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Elles s'élèvent à 37 406 € et sont en baisse en raison de la suppression des compensations liées à la taxe d'habitation.

- **Les autres participations :**

Elles s'élèvent à 218 697,85 € et comprennent notamment, la prestation de la CAF de la Moselle pour la cantine des élémentaires pour 149 655,49 €.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ces recettes recouvrent principalement les loyers, certaines redevances et des remboursements divers qui varient d'une année sur l'autre.

Elles s'élèvent à 8 885,28 € en 2021 (9 088,07 € en 2020).

- **Les atténuations des charges**

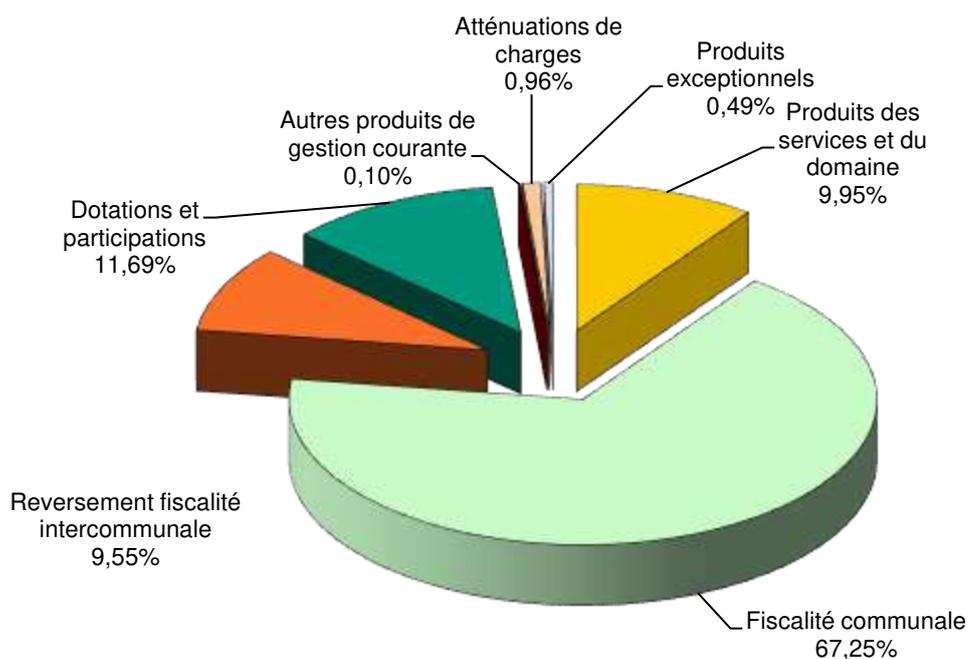
Elles regroupent les remboursements de frais de personnel et de charges sociales notamment les indemnités versées par l'assureur des risques statutaires du personnel municipal en contrepartie de l'indisponibilité des agents.

Le produit de ces remboursements s'élève à 81 993,23 € (dont la participation de la commune d' Augny aux charges de personnel de la police municipale) et représente 0,96 % des recettes réelles de fonctionnement.

b) Les autres recettes réelles de fonctionnement

Parmi ces recettes, on trouve les produits financiers au chapitre 76 pour 54,08 € et les produits exceptionnels imputés au chapitre 77 pour 41 746,44 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



B. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat final de la section d'investissement, qui est l'addition du solde d'exécution (388 247,12 €), du résultat 2020 reporté (+51 752,45 €) et des restes à réaliser en dépenses et en recettes (solde déficitaire égal à 298 155,61 €), s'établit donc en 2021 à un excédent de 141 843,96 €.

1. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement réalisées en 2021 s'élève à **1 632 893,12 € en dépenses réelles**, ce qui donne un taux de réalisation des investissements de **66,69 %**, auxquelles s'ajoutent 279 975 € de dépenses d'ordre et 298 155,61 € de restes à réaliser.

Elles sont constituées :

- du remboursement de l'annuité de la dette en capital qui s'est élevé à 393 333,87 € en 2021, soit -21,91 % par rapport au CA 2020.

-du versement de l'attribution de compensation à Metz Métropole pour 279 975 €

- des investissements directs (acquisitions d'immobilisations et travaux neufs ou de grosses réparations) qui s'élèvent à 958 697,58 €.

-autres dépenses diverses : 886,67 €

Les **principales dépenses** sont les suivantes :

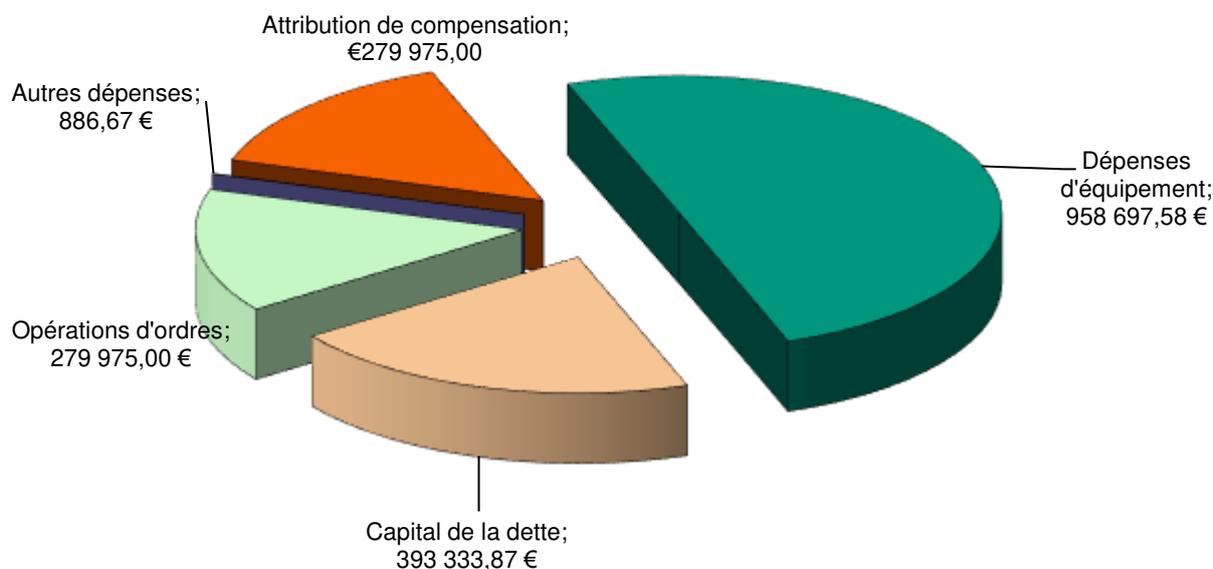
- Aménagement locaux services techniques : 306 282,99 €
- Enfouissement réseaux rue du Haut du Four : 141 268,00 €
- Acquisition matériel informatique et logiciel (mairie, écoles, ...) : 123 281,09 €
- Sécurité des bâtiments : 44 067,43 €
- Travaux d'accessibilité : 40 832,97 €
- Mise aux normes éclairage public : 33 122,40 €
- Réhabilitation CSC La Louvière : 28 049,83 €
- Acquisition matériel et mobilier scolaire et périscolaire : 26 034,00 €
- Remplacement structure et sol jeux domaines de Largantier : 24 776,16 €
- Acquisition véhicules pour espaces verts : 24 360,00 €
- Acquisition illuminations : 24 127,55 €
- Feu tricolore école Henrion : 21 280,80 €
- ...

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 298 155,61 €. Il faut rappeler que les restes à réaliser sur l'exercice permettent de régler les dépenses (qui ont été engagées avant le 31 décembre) les trois premiers mois de l'année suivante, avant le vote du budget.

Ils comprennent notamment :

- Enfouissement réseaux rue du Haut du Four : 142 793,03 €
- Travaux et équipements de voirie et de sécurité : 39 617,38 €
- Aménagement locaux services techniques : 25 194,39 €
- Travaux d'accessibilité : 22 432,00 €
- Etudes construction cantine groupe scolaire Freinet : 20 574,32 €
- Eclairage public : 14 064 €
- ...

Répartition des dépenses d'Investissement 2021



2. Les recettes d'investissement

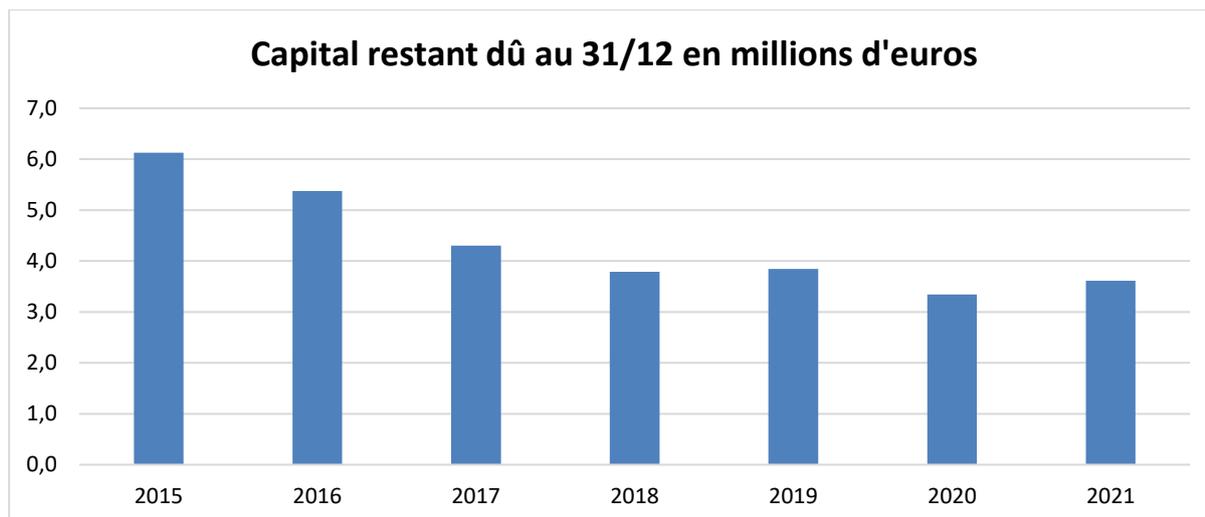
Le total des recettes réelles d'investissement réalisées en 2021 s'élève à **1 689 755,95 €**, soit un taux de réalisation de **112,32 %**.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 611 359,29 € en recettes et concerne les amortissements.

a) Les emprunts et dettes assimilées :

La ville a contracté un emprunt de 660 000 € en 2021.

Au compte administratif 2021, le montant du CRD s'élève à 3 610 720,26 € au 31/12/2021. L'évolution du CRD est présentée sur la période 2015 à 2021 à travers le graphique ci-dessous :



b) Les dotations et fonds propres

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers et réserves » se compose du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et de la Taxe d'aménagement.

- Le FCTVA correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 1 ans avant c'est-à-dire 2020. Cette recette s'élève à 83 412,21 € en 2021.
- La Taxe d'aménagement, dont la ville ne maîtrise pas le recouvrement s'élève à 212 999,75 € (110 487,20 € en 2020).

c) Les subventions d'investissement

Parmi les subventions on distingue des subventions perçues de la part des principaux financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département et les autres financeurs. Elles se décomposent comme suit :

- 75 000 € de la Région Grand Est pour la réhabilitation du CSC La Louvière
- 70 000 € de Nexity pour la SAS Paul Joly
- 38 642,75 € de l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement des nouveaux services techniques
- 7 802,00 € de l'UEM pour la réhabilitation du CSC La Louvière

d) Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions, des opérations

patrimoniales, toutes ces écritures représentant des contreparties comptables des dépenses d'ordre de fonctionnement. Elles s'élèvent à 611 359,29 € en 2021.

e) L'excédent de fonctionnement

En 2021, le montant de l'excédent de fonctionnement 2020 reporté en 2021 s'élevait à 541 799,24 €

Répartition des recettes d'Investissement 2021

